

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

ANNÉE 2026

Saison Associative (de septembre 2025 à septembre 2026)

Nom de l'Association :

☐ DEMANDE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT

OU

☐ DEMANDE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUX CLUBS AFFILIÉS À L'OMS

ET/OU

☐ DEMANDE DE SUBVENTION PROJET

Si plusieurs projets, indiquez le nombre

Dépôt des dossiers entre le 15 octobre 2025 et le 15 novembre 2025 à :

MAIRIE DE VOREPPE

Pôle Culture, Animation et Vie Locale

1 place Charles de Gaulle

38340 VOREPPE

vie-locale@ville-voreppe.fr

Sur Rendez-vous au 04 76 50 47 31

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU HORS DÉLAI NE SERA PAS INSTRUIT

ET

NE SERA DONC PAS PRÉSENTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- Pièces à joindre impérativement au dossier

Pour toutes demandes de subvention :

- Les pages 1 à 15 du présent dossier
- Copie des derniers statuts de votre association (si ceux-ci ont été modifiés)
- Relevé d'identité bancaire sur lequel le nom correspond à la raison sociale de votre association
- Attestation d'assurance responsabilité civile dont la couverture s'étend au moins jusqu'au 31 décembre 2025
- Votre dernier rapport d'activité / compte-rendu d'assemblée générale (bilan moral et financier)
- Procès-verbal d'assemblée générale attestant du pouvoir donné au signataire (si celui-ci est autre que le président)

En complément, pour toutes demandes de subvention de fonctionnement OMS :

- Les pages 17 et 18 du présent dossier
- Justificatif d'affiliation à une Fédération
- Un chèque de cotisation de 20 € à l'ordre de l'Office Municipal des Sports de Voreppe

En complément, pour toutes demandes de subvention projet :

- Les pages 19 à 22 du présent dossier
- Budget prévisionnel du projet
- Calendrier prévisionnel du projet



**Un ensemble de pièces
par projet**

ATTENTION :

Les mentions précédées d'un astérisque (*) doivent impérativement être complétées.

Dans le cas contraire, le dossier ne sera pas instruit.

Tout dossier incomplet ou peu précis ne pourra être instruit.

Le soin apporté au dossier sera particulièrement appréciable.

- Pouvoir

Si votre dossier de demande de subvention ne peut être signé par son président, celui-ci doit compléter le pouvoir ci-après.

Nous vous rappelons que, dans ce cas, le procès-verbal d'assemblée générale attestant de ce pouvoir doit également être joint au dossier.

Je soussigné(e):

Agissant en qualité de Président(e) de l'association :

Donne, par la présente, pouvoir à :

Afin de signer ce dossier de demande de subvention.

Fait à :

Le :

Signature

*** - Déclaration sur l'honneur**

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de représentant légal de l'association :

Certifie sur l'honneur :

- que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- que les informations du présent dossier sont exactes, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics et/ou privés.

Confirme :

- avoir bien pris connaissance du Règlement d'Attribution des Subventions Municipales disponible en téléchargement sur le site de la Ville de Voreppe;

- effectuer une demande de subvention de fonctionnement ☐
- effectuer une demande de subvention de fonctionnement OMS ☐
- effectuer une demande de subvention projet ☐

Précise :

- que ces subventions, si elles sont accordées, devront être versées sur le compte bancaire de l'association (joindre obligatoirement le RIB pour toute demande)

M'engage à :

- mentionner dans la démarche de communication de l'association, le partenariat financier établi avec la Ville de Voreppe
- ne pas verser tout ou partie des subventions allouées par la Ville à un tiers (particulier, autre association...)
- inviter M. le Maire lors de l'Assemblée Générale

Fait à :

Le :

Signature

Nous vous rappelons que toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amende, conformément aux articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

*** - Contrat d'Engagement Républicain**

L'article 12 de la loi du 24 août 2021 insère au sein de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, un article 10-1 prévoyant que toute association ou fondation sollicitant l'octroi d'une subvention publique doit souscrire un contrat d'engagement républicain.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée, qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque, et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à :

Le :

Signature

*** - Charte de la Vie Associative Voreppine**

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de représentant légal de l'association :

Confirme :

- avoir bien pris connaissance de la Charte de la Vie Associative disponible en téléchargement sur le site de la Ville de Voreppe

Accepte :

- le contenu de cette charte

M'engage à :

- respecter et faire respecter le contenu de cette charte

Fait à :

Le :

Signature

- Présentation de l'association

*Nom :		
Sigle ou nom usuel : (si différent du nom statutaire)		
*Adresse du siège social :		
*Numéro de téléphone :		
*Adresse e-mail :		
Site Web :		
*Numéro de SIRET :		
*Code APE : (4 chiffres + 1 lettre)		
*Code RNA :	W	
Date et lieu de parution au Journal Officiel :		
Reconnaissance d'utilité publique :	☐ Oui	☐ Non
*Rayonnement public : (impact, influence exercée sur un territoire en raison des activités qui y sont menées)	☐ Voreppe	☐ Région AURA
	☐ Pays Voironnais	☐ France
	☐ Isère	☐ International

Objet de l'association

*- Composition du Bureau/Conseil d'Administration

*Président (e)	Nom et Prénom	
	Adresse postale	
	Numéro de téléphone	
	Adresse e-mail	
*Trésorier (e)	Nom et Prénom	
	Adresse postale	
	Numéro de téléphone	
	Adresse e-mail	
*Secrétaire	Nom et Prénom	
	Adresse postale	
	Numéro de téléphone	
	Adresse e-mail	

*Contact habituel	Nom et Prénom	
	Adresse postale	
	Numéro de téléphone	
	Adresse e-mail	

*Nombre de personnes au Conseil d'administration	
*Nombre de personnes au Bureau	

*- Adhérents

	Nombre						
Secteur	*Agés de - de 18 ans	*Agés de 18 à 60 ans	*Agés de plus de 60 ans	*Total	*Hommes	*Femmes	*En situation de handicap
*Voreppe							
*Pays Voironnais							
*Hors Pays Voironnais							
Total							

Montant moyen de la cotisation : 	*Nombre de bénévoles :
---	---

*- Ressources humaines

*Nombre de salariés de l'association :	
---	----------------------

*- Ressources financières

Existe-t-il une convention entre votre association et un/des organisme(s) public(s) autre(s) que la Ville de Voreppe ? Si oui, veuillez préciser lequel/lesquels.	☐ Oui	☐ Non
---	------------------------------	------------------------------

***Contributions financières perçues en N-1, autres que celle de la Ville de Voreppe :**

Organismes co-financeurs (administrations, sponsors, entreprises privées...)	Montants
	€
	€
	€
Total	€

Autres ressources :

*Aides en nature Ville de Voreppe	☐ Oui	☐ Non
--	------------------------------	------------------------------

Si oui, veuillez préciser le(s) type(s) d'aide(s) reçue(s) :

- ☐ Mise à disposition de Créneau Régulier
- ☐ Mise à disposition de Salle Festive
- ☐ Mise à disposition de Salle de Réunion
- ☐ Stockage ou local dédié

- ☐ Transport / Minibus
- ☐ Communication / Reprographie
- ☐ Mise à disposition de matériel
- ☐ Eau, énergie (gaz, électricité)
- ☐ Autre (préciser)

*Aides en nature autres commune•s du Pays Voironnais	☐ Oui	☐ Non
---	------------------------------	------------------------------

Si oui, veuillez préciser le(s) type(s) d'aide(s) reçue(s) :

- ☐ Mise à disposition de locaux
- ☐ Transport
- ☐ Ressources humaines
- ☐ Mise à disposition de matériel
- ☐ Eau, énergie (gaz, électricité)
- ☐ Autre (préciser)

*Aides en nature Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ?	☐ Oui	☐ Non
---	------------------------------	------------------------------

Si oui, veuillez préciser le(s) type(s) d'aide(s) reçue(s) :

- ☐ Mise à disposition de locaux
- ☐ Transport
- ☐ Ressources humaines
- ☐ Mise à disposition de matériel
- ☐ Eau, énergie (gaz, électricité)
- ☐ Autre (préciser)

*- Éléments Financiers simplifiés

DÉPENSES

ACHATS

Alimentation		€
Eau, énergie, essence, fluides...		€
Fournitures administratives et informatiques		€
Fournitures entretien, hygiène et secours		€
Matériel d'activité, petit équipement...		€

SERVICES EXTÉRIEURS

Prestations de service diverses		€
Location de salle, d'équipement...		€
Location de véhicule		€
Autre location		€
Frais d'entretien et de réparation		€
Frais d'assurance		€
Frais de documentation		€

AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

Personnel extérieur (comptable, avocat...)		€
Frais de communication		€
Frais de transport, péages, billets		€
Frais postaux et de télécommunication		€
Frais bancaires		€

RECETTES

VENTES

Prestations de service (interv., stages...)		€
Vente de marchandises		€
Vente d'espace publicitaire aux sponsors		€
Recettes buvettes, repas, billetterie...		€

SUBVENTIONS

Fonds européens		€
État		€
Région		€
Département		€
Intercommunalité		€
Commune		€

PRODUITS DE GESTION

Cotisations, adhésions		€
Collectes diverses, souscriptions...		€
Redevances		€

CHARGES DE PERSONNEL

Rémunération du personnel, primes...		€
Charges de personnel (maladie, retraite...)		€
Frais professionnel et de formation		€

AUTRES CHARGES

Impôts et taxes (habitation, carte grise...)		€
Charges de gestion (affiliation, adhésion...)		€
Charges financières (intérêts d'emprunts...)		€
Charges exceptionnelles (franchises...)		€
Dotations aux amortissements, provisions		€

TOTAL DES DÉPENSES

CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE

Encadrement bénévole (heures x SMIC brut)		€
Valeurs des prestations des bénévoles		€
Mise à disposition gratuite (locaux, matériel)		€

AUTRES PRODUITS

Mécénat		€
Dons, legs		€
Produits financiers : intérêt des placements		€
Reprises sur amortissements		€
Report d'une subvention non utilisée		€

TOTAL DES RECETTES

RÉSULTAT DE L'EXERCICE		€
------------------------	----------------------	---

FONDS DE RÉSERVE (à la date de dépôt du dossier)

Disponible en caisse		€
Disponible en banque et placements		€

***- Implication Vie Locale**

Manifestations Réalisées N-1			
NB	DATES	ANIMATIONS	LIEU
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

- CRITÈRES POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT OMS

1 – VOTRE CLUB					
Adhérents de votre club	Licenciés	Nombre d'adhérents sportifs			
		Nombre de sportifs compétiteurs			
		A	• Voreppins		
		B	• Non-Voreppins		
		Nombre de sportifs non compétiteurs			
		C	• Voreppins		
		D	• Non-Voreppins		
		Nombre d'encadrants			
		E	Nombre d'encadrants non diplômés		
		F	Nombre d'encadrants diplômés		
		G	Nombre de juges ou arbitres		
		H	Nombre de dirigeants		
	I=Σ (A-H)		TOTAL NOMBRE LICENCIES		
	Non Licenciés	J	Nombre d'adhérents non licenciés		
	K=Σ (I+J)		TOTAL NOMBRE ADHÉRENTS DU CLUB		
	Autres Infos	L	Nombre de personnes porteuses de handicap intégrées au club		
		M	Nombre d'adhérents Femme		
Nombre d'adhérents Homme					

2 – COOPÉRATION INTERCOMMUNALE			
	N	Subvention-s perçue-s par une ou plusieurs autre-s commune-s	☐ OUI
			☐ NON
		• Si oui, quelle-s commune-s ? • Si oui , combien ?	
3 – UTILISATION D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES			
	O	Utilisation d'une ou plusieurs structure-s dans le cadre de votre activité	☐ OUI
			☐ NON
		• Si oui, laquelle / lesquelles?	
4- VIE LOCALE			
	Participation aux instances de l'OMS de cette année		
	P	Assemblée Générale de l'OMS	☐ OUI
			☐ NON
	Q	Réunion des Présidents	☐ OUI
			☐ NON
	Participation aux évènements de l'OMS		
	R	• Voreppiades	☐ OUI
			☐ NON
	Participation à la Vie Locale (cf notice p4)		
	S	Organisation de manifestations	☐ OUI
		☐ NON	
	Nombre de manifestations (liste à renseigner dans le tableau « manifestations » en page)		

- SUBVENTION PROJET

Nom du Projet	
Date / Temporalité	
Lieu de réalisation	
Description détaillée du projet	
Motivations/Objectifs	

Public(s) visé(s)		
Fréquentation attendue		
Budget Prévisionnel Global	€	
Soutien sollicité	☐ Financier	
	☐ Logistique	
	☐ Salle	
	☐ Communication	

Autres informations sur le projet	

- SUBVENTION PROJET

Éléments financiers

DÉPENSES

ACHATS

Alimentation		€
Eau, énergie, essence, fluides...		€
Fournitures administratives et informatiques		€
Fournitures entretien, hygiène et secours		€
Matériel d'activité, petit équipement...		€

SERVICES EXTÉRIEURS

Prestations de service diverses		€
Location de salle, d'équipement...		€
Location de véhicule		€
Autre location		€
Frais d'entretien et de réparation		€
Frais d'assurance		€
Frais de documentation		€

AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

Personnel extérieur (comptable, avocat...)		€
--	----------------------	---

RECETTES

VENTES

Prestations de service (interv., stages...)		€
Vente de marchandises		€
Vente d'espace publicitaire aux sponsors		€
Recettes buvettes, repas, billetterie...		€

SUBVENTIONS

Fonds européens		€
État		€
Région		€
Département		€
Intercommunalité		€
Commune		€

PRODUITS DE GESTION

Cotisations, adhésions		€
Collectes diverses, souscriptions...		€
Redevances		€

Frais de communication		€
Frais de transport, péages, billets		€
Frais postaux et de télécommunication		€
Frais bancaires		€

CHARGES DE PERSONNEL

Rémunération du personnel, primes...		€
Charges de personnel (maladie, retraite...)		€

AUTRES CHARGES

Charges de gestion (affiliation, adhésion...)		€
Charges financières (intérêts d'emprunts...)		€
Charges exceptionnelles (franchises...)		€

TOTAL DES DÉPENSES (Doit être égal au total des recettes.)

 €

AUTRES PRODUITS

Mécénat		€
Dons, legs		€
Produits fin. : intérêt des placements		€
Reprises sur amortissements		€
Report d'une subvention non utilisée		€

FONDS PROPRES

Fonds propres de l'association		€
--------------------------------	----------------------	---

TOTAL DES RECETTES (Doit être égal au total des dépenses.)

 €